

Procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 09 juillet 2025



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, TERRASSIER, CUQUEMELLE, DOUCET

Procurations : JANNETAUD N. représentée par PATAUD

Excusés :

Absents : MALAVAUD

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h37.

Désignation du secrétaire de séance : M. Carmine CANFORA

1. Approbation du procès-verbal du 28 mai 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 28 mai 2025.

2. Communauté de communes : remise à zéro des attributions de compensation négatives

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Com. Com.) s'est réuni le 09 avril dernier avec le souhait de revoir les attributions de compensation négatives. Une révision libre des attributions de compensations a été faite et trois scénarios ont été proposés.

Les 3 scénarios de révision des attributions de compensations sont :

1. Situation actuelle avec de nouvelles charges :

- Attribution de compensation initiale avant transfert enfance jeunesse : - 367,64 €
- Attribution de compensation initiale avec transfert enfance jeunesse : - 730,08 €
- Attribution négative remise à zéro avant transfert enfance jeunesse : - 367,64 €
- Montant charges transférée enfance jeunesse jusqu'en 2027 + montant charges adhésion conservatoire = 362,44 € + 310,17 €
- Montant de l'attribution de compensation jusqu'en 2027 : - 1 040,25 €

2. Remise à zéro des attributions négatives avant transfert enfance jeunesse :

- Attribution de compensation initiale avant transfert enfance jeunesse : - 367,64 €
- Attribution de compensation initiale avec transfert enfance jeunesse : - 730,08 €
- Attribution de compensation remise à zéro avant transfert enfance jeunesse : - 730,08 €**
- Montant charges transférée enfance jeunesse jusqu'en 2027 + montant charges adhésion conservatoire = 362,44 € + 310,17 €
- Montant de l'attribution de compensation jusqu'en 2027 : - 672,61 €

3. 1 000,00 € à toutes les communes avant le transfert enfance jeunesse

- Attribution de compensation initiale avant transfert enfance jeunesse : - 367,64 €
- Attribution de compensation initiale avec transfert enfance jeunesse : - 730,08 €
- + 1000,00 € pour chaque commune : 1 000,00 - 367,64 soit 632,36 €
- Montant charges transférée enfance jeunesse jusqu'en 2027 + montant charges adhésion conservatoire = 362,44 € + 310,17 €
- Montant de l'attribution de compensation jusqu'en 2027 : - 40,25 €

Lors du conseil communautaire du 17 juin, la Communauté de Commune a validé le scénario n°2. Pour la commune de Saint-Pardoux-Morterolles, l'attribution de compensation s'élève pour l'année 2025 à - 672,61 €. Ce montant est à verser jusqu'en 2027.

1 voix contre (Gilbert BORDES choisi le scénario n°3) et 6 voix pour.

3. Communauté de Communes : adoption du rapport de la CLECT

Suite à l'adhésion de la communauté de commune au Conservatoire Emile GOUE, la commission CLECT s'est réunie le 09 avril dernier pour déterminer le montant de transfert de charges suite à l'adhésion au Conservatoire Emile Goué.

La cotisation demandée par le Conservatoire Emile Goué est de 1,47 € par habitant soit pour une population INSEE de 2021 : 13 483 hbts x 1,47 € soit 19 820,01 €. Cette nouvelle charge est répartie proportionnellement au nombre d'habitant par commune. Pour Saint-Pardoux-Morterolles le montant est de 310,17 € (211 hbts x 1,47 €).

Le rapport de la CLECT est voté comme suit : 1 voix contre (Gilbert BORDES), 5 abstentions et 1 voix pour (Carmine CANFORA).

4. Communauté de Communes : décision modificative pour règlement de l'emprunt du Sivom

Une décision modificative est prise afin de pourvoir au règlement de l'échéance de l'emprunt du Sivom. La somme de 225,00 € est prise sur le compte 65741 et versée sur le compte 6618. La somme de 1 884,00 € est prise sur le compte 2117 et versée sur le compte 16878. Approuvée à l'unanimité.

5. Échange de parcelles

La commune échange la parcelle AH 94 d'une surface de 6a 00ca contre les parcelles AH 92, AH 96, AH 98 d'une surface de 9a 29ca. Mme CHEMIN est mandatée pour dresser l'acte administratif. Approuvé à l'unanimité.

6. Acquisition de bâtiment et terrain

Monsieur le Maire donne lecture d'une annonce immobilière de l'office notarial BODEAU & GUETRE au sujet la vente de parcelles situées sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles. Les parcelles d'une surface totale de 22a 78ca, sont situées 'Chemin du Pétru', 'Les Grandes Pièces' et 'l'Arbre du Peu'. Elles sont composées d'une maison de 127 m² et de plusieurs parcelles d'une surface totale de 2 278m². Le prix de vente est de 30 000,00 € (trente mille euros) dont 3 000,00 € d'honoraires. 1 abstention (TERRASSIER) et 6 voix pour.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

8. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤ Transfert compétence eau potable : Une réunion a eu lieu mardi 08 juillet au sujet des condition de transfert de la compétence eau au SIAEP des Monards. Une convention a été rédigée avec l'aide d'un avocat. Les honoraires de l'avocat seront partagées entre la commune de Jabreilles les Bordes, la commune de Saint-Pardoux-Morterolles et le SIAEP des Monards. La commune fera l'entretien des captages, les réparations de fuites ponctuelles et les relevés de compteur en fin d'année. Tous ces travaux seront facturés au syndicat qui remboursera la commune. Le tarif de l'eau pour la commune sera de 1,15 euros sur 10 ans. Les factures d'eau de l'année 2025 seront proratisées (3 mois commune et 9 mois syndicat).

➤ Réaménagement secrétariat : Le cabinet d'architecte est venu en mairie le 18 juin dernier. Dans le bureau du maire, la porte ne sera pas déplacée, seulement changée. Le meuble de

rangement comprendra 3 étagères dont 2 avec portes et une table sera installée avec chaises. La verrière sera installée avec une bande pour cacher le vis-à-vis avec le secrétariat. Le meuble de rangement dans le secrétariat sera composé de 2 rangées avec portes et 4 rangées sans porte. Le mobilier sera de couleur vert olive. Le secrétariat est fermé tous les jeudis du mois de juillet et du mois d'août pour faire le déménagement.

➤ Travaux bâtiments communaux : l'entreprise VIRONDEAU a installé la climatisation dans le gîte de Saint-Pardoux-Morterolles ainsi que dans la salle du conseil municipal. L'éclairage et des prises électriques ont été posées dans le préau de la salle polyvalente.

➤ Jurés d'assise : le tirage au sort a eu lieu à la mairie de Saint-Moreil le 04 juillet dernier. Pour la commune de Saint-Pardoux-Morterolles, la personne désignée est M. AZZOUZI. La mairie de Saint-Moreil doit leur notifié par courrier leur candidature.

➤ Augerolles : l'enfouissement du réseau est terminé. Les travaux d'éclairage public doivent commencer en septembre.

➤ La coupe de bois chemin des roches est terminée.

➤ Suite à la réparation d'une fuite d'eau au village de La Cour de Rozet, il est demandé aux employés communaux de mettre de l'enrobé à froid.

➤ Le concert de l'église s'est bien passé. Il a duré environ 2 heures et les personnes présentes ont été ravies.

La séance est levée à 19h51.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Carmine CANFORA